

MARMOUTIER 2020 POUR VOUS AVEC VOUS

#3 Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

Niveau 1: Mise en place d'un Conseil en Energie Partagée (CEP) dans la commune, audit du patrimoine et alimentation à 50% des bâtiments et de l'éclairage public en électricité renouvelable et locale.

Niveau 2: Mise en place d'un plan de rénovation énergétique pour le mandat visant à réduire de 40% les consommations d'énergie en 2030 et alimentation des bâtiments et de l'éclairage public à 75% en énergie renouvelable et locale et 25% en chaleur renouvelable (bois ou biogaz).

Niveau 3: Mise en place d'un plan d'investissement pour atteindre -60% de consommation d'énergie en 2050 et fourniture à 100% en énergie renouvelable (électricité, chaleur, carburants) dès 2040.

#4 Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.

Niveau 1: Utiliser des logiciels libres et des formats ouverts (pour l'échange de documents) au quotidien dans les services municipaux.

Niveau 2: Migrer les serveurs informatiques et les postes de travail sur un système d'exploitation libre. Equiper les espaces publics numériques gérés par commune d'ordinateurs avec une distribution logiciels libres. Les initiations et formations doivent être données en priorité avec les logiciels libres. Equiper les écoles d'une distribution spécifique basée sur un système libre.

Niveau 3: Développer ou soutenir au niveau de la commune par une ou plusieurs structures locales d'un hébergeur libre et centralisé sur le modèle des CHATONS, pour permettre aux habitants et acteurs de la commune d'héberger leurs données ou d'utiliser certains services en ligne.

#5 Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs.

Niveau 1: Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.

Niveau 2: Appuyer la création d'une coopérative de producteurs locaux.

Niveau 3: Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire.

#7 Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Niveau 1: Au moins 50% de bio et (local et/ou équitable/sous signe de qualité) et 1 repas végétarien par semaine/alternative végétarienne.

Niveau 2: Au moins 75% de bio et (local et/ou équitable) et 2 repas végétariens par semaine.

Niveau 3: Au moins 100% de bio et (local et/ou équitable) et 3 repas végétariens par semaine.

#9 Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

Niveau 1: Interdire toute artificialisation des terres agricoles (PLU et SCOT) et apporter un soutien pour développer les circuits de distribution locale des productions locales à travers des projets alternatifs tant dans leurs contenus que dans leurs formes.

Niveau 2: Dissuader l'installation de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100m² de surface de gondole pour 1000 habitants, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements.

Niveau 3: En cas de suréquipement avéré (supérieur à 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitants), élaborer des scénarios de résilience pour anticiper les reconversions possibles.

#10 Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et à tous, en la considérant comme un bien commun.

Niveau 1: Donner l'exemple dans les services de la commune: développer une gestion transparente de l'eau et mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de la commune.

Niveau 2: Protection et accès au bien commun de l'eau pour tous les habitants de la commune: mettre en place une tarification sociale de l'eau et intégrer des techniques de préservation de l'eau dans toutes les nouvelles constructions privées et publiques de la commune.

Niveau 3: Gestion en commun de l'eau: municipaliser la gestion de ce service public avec une forte dimension citoyenne incluant la participation des usagers.

#14 Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité des transports en commun sur le territoire.

Niveau 1: Définir un plan d'optimisation des transports en commun et augmenter le budget des transports en commun par habitant chaque année.

Niveau 2: Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre pour diminuer la part modale de la voiture au profit de celle des transports en commun tout en mettant en place les conditions de son succès: l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, l'augmentation du budget transports en communs par habitant chaque année.

Niveau 3: Définir un plan de renforcement des transports en commun pour doubler leur part modale en 5 ans et doubler le budget transports en commun par habitant sur la même période.

#15 Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

Niveau 1: Modérer la vitesse automobile sur au moins une partie de la commune, généraliser les doubles sens cyclables et les "cédez le passage cycliste au feu" et installer un nombre suffisant de places de stationnement vélos.

Niveau 2: Mettre en place au moins une zone de circulation apaisée effective et au moins quelques aménagements cyclables sur des axes structurants.

Niveau 3: Rendre cyclable tout le bassin: modérer partout la vitesse et le trafic automobile; définir un réseau cyclable hiérarchisé et qualitatif (axes en site propre, capillarité assurée en bandes cyclables ou zone de circulation apaisée); garantir un montant minimal dédié au développement au vélo de 25€ par habitant par an sur le mandat.

#18 Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Niveau 1: Accorder l'équivalent de 2% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Permettre aux structures de réemploi de collecter dans les déchetteries et favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par la collectivité portant la compétence déchets. Mettre en place une solution de tri à la source des bio-déchets.

Niveau 2: Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitants. Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces au réemploi et/ou permettre aux citoyens de réutiliser les déchets qui y sont déposés, et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention.

Niveau 3: Accorder l'équivalent de 10% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 25 000 habitants.

#19 Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.

#21 Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

Niveau 1: Assurer l'accueil inconditionnel dans les structures gérées par le commune: [...]

Niveau 2: Dans l'accueil, prendre en compte la spécificité des publics pour les orienter vers un accompagnement adapté à leurs besoins: [...]

Niveau 3: Proposer localement un accompagnement spécialisé et à visée d'insertion.

#22 Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

Niveau 1: Arrêter les contrats de mobiliers urbains publicitaires.

Niveau 2: Proscrire les écrans numériques publicitaires dans le Règlement Local de Publicité.

Niveau 3: Avoir un RLP(i) qui prescrit des affiches ne dépassant pas 50x70cm sur des panneaux non lumineux, non déroulants et encore moins numériques, limités à 2 m², et en encadrant la densité.

#23 Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant.

Niveau 1: S'assurer que l'espace public n'entrave personne: [...]

Niveau 2: Mener une politique volontariste pour assurer un espace public adapté à tous: [...]

Niveau 3: Tous les nouveaux aménagements de la commune prennent en compte leur usage par tous, et une évaluation participative et inclusive des besoins d'adaptation des aménagements existants est reconduite régulièrement.

#25 Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de tous.

Niveau 1: Rendre accessibles les services numériques au plus grand nombre: [...]

Niveau 2: Favoriser la citoyenneté par le numérique et en faire un outil d'inclusions sociale: [...]

Niveau 3: Faire de la commune un lieu de médiation numérique où chacun pourra être accompagné dans la transition numérique: [...]

#28 Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

Niveau 1: Renforcer la transparence et la communication autour des données de la commune/intercommunalité et des travaux du conseil municipal/communautaire et garantir lors des séances des conseils un temps de prise de parole des habitants. Organiser des sessions de formations collectives élus/agents/habitants aux modalités de la gouvernance partagée. Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants.

Niveau 2: Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.

Niveau 3: Remettre à plat la démocratie locale: mise en place d'une constituante locale pour redéfinir les règles de fonctionnement de manière à associer les habitants aux décisions communales; développer des commissions extra-municipales associant les habitants de la commune à toutes les décisions prises.

#31 Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux ouverts à l'ensemble des habitants.

Niveau 1: Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes/associatives du territoire en mettant à disposition un lieu et d'autres ressources.

Niveau 2: Développer un partenariat avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire, afin de les soutenir financièrement, techniquement ou en mettant à disposition un lieu adapté.

Niveau 3: Participer ou créer un programme de soutien à la création et au développement de tiers-lieux sur le territoire.